

PSMO : les bateaux-logements ont été déplacés

Dans le cadre des travaux préparatoires du Port Seine Métropole Ouest sur les communes d'Achères, Andrézy et Conflans, les premiers bateaux-logements présents sur le site ont été déplacés vers leur nouvel emplacement, au niveau du quai de l'Île du Bac.

■ MAXIME MOERLAND

C'est une étape importante qui a été franchie dans le cadre du projet Port Seine Métropole Ouest. Les bateaux-logements présents sur le site ont été déplacés vers leur nouvel emplacement, quai de l'Île du Bac.

« Cette zone, entièrement réaménagée, marque une amélioration significative des conditions d'accueil », assure Haropa Port. Selon la société portuaire, la nouvelle zone d'amarrage offre des services renforcés grâce à l'installation de ducs d'Albe pour un amarrage sécurisé, de passerelles individuelles, de branchements à l'eau et à l'électricité, mais aussi de compteurs individualisés et de boîtes aux lettres pour chaque bateau.

« L'espace ainsi libéré de l'ancienne zone de bateaux-logements servira à l'aménagement de la zone de découplage des convois poussés, à l'entrée de la future darse », ajoute

Haropa Port. Le creusement et le terrassement de la darse devraient d'ailleurs débuter cet été, alors que les travaux préparatoires durent depuis plus d'un an.

Pour rappel, la nouvelle plateforme portuaire, dont l'emprise

d'environ 100 hectares se situe sur les communes d'Achères, Andrézy et Conflans-Sainte-Honorine, à la confluence de la Seine et de l'Oise, devra permettre le transport et la distribution de matériaux pour le BTP avec une logique multimodale, par voie fluviale, ferrée et routière.

La phase 1 des travaux, qui concerne une première emprise de 35 hectares et qui a débuté en janvier dernier, devrait durer jusqu'en 2027. Le projet dans sa globalité ne devrait pas être terminé avant 2040, mais la moitié devrait être opérationnelle dès 2030. ■



Ce déplacement définitif a été décidé après une concertation avec les propriétaires concernés.